

Défis politiques et pratiques inclusives pour améliorer l'EPPE¹ chez les 0-3ans au Sénégal.

Sophie Turpin Bassama

Faculté des sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation (FASTEF) Université Cheikh Anta Diop Dakar (UCAD)

Résumé

Depuis 2000, une nouvelle politique de développement de la petite enfance est initiée, en rupture avec la politique antérieure qui reléguait les enfants de moins de 3ans au secteur sanitaire et nutritionnel, et accordait pour leur prise en charge, une priorité aux enfants de 3-6 ans du secteur de l'éducation préscolaire. S'inscrivant dans les orientations de la Déclaration de Jomtien sur l'Éducation pour Tous et du Forum Mondial de Dakar en 2000, cette politique marque une évolution majeure, en préconisant une prise en charge des enfants dès leur naissance jusqu'à leur entrée à l'école primaire (0-6ans) ; et selon une approche intégrée qui prend en compte l'ensemble des besoins de l'enfant (éducation, protection, santé, nutrition). Si le secteur de l'éducation préscolaire a connu un développement soutenu ces dernières années; l'EPPE des enfants de moins de trois ans, reléguée principalement à la sphère familiale, est marginalisée, inexistante dans la réglementation en vigueur. En effet, les rares services de crèches qui existent sont des structures privées et opèrent dans un véritable vide juridique. Face à cette situation, il est proposé des approches alternatives : crèches rurales, communautaires, regroupements de femmes etc. qui formulent de nouvelles réponses au problème.

L'article analyse ces pratiques en matière de prévention, d'intégration et de diversité. Elle formule des recommandations quant aux politiques d'implantation, d'expansion, d'amélioration des facteurs de qualité des structures, de la formation et du statut du personnel de ce secteur, afin de promouvoir une EPPE inclusive, de qualité.

Mots-clés : Défis politiques, éducation inclusive, éducation et protection de la petite enfance (EPPE).

¹ EPPE :Éducation et Protection de la petite enfance

Abstract :

A new policy of the development of the early childhood has been initiated since 2000, breaking up with the previous one that relegated the less than 3 year old children in the health and nutritional field, and granted for the charge taking, a priority to the 3-6 year old children of the field of preschool education. Being in line with the orientations of the Jomtien Declaration on Education for All and the World Forum in Dakar in 2000, this policy marks a major evolution by putting forward a taking in charge of the children as early as their birth until their entrance at the primary school (0-6years); and according to an integrated approach that takes into account the entire needs of the child (education, protection, health, nutrition). If the field of the preschool education has witnessed a high development these years; the ECEC the children of less than three years, mainly granted to the family life, has been marginalized, non-existent in the current regulations. As a matter of fact, the rare child care centers that exist are private structures and, operate in a very legal vacuum. Facing this situation, alternative approaches have been proposed: rural and community child care centers, women associations and so on that formulate new answers to the problems.

The article analyses these practices in terms of prevention, integration, and diversity. It formulates recommendations concerning setting-up policies, expansion, improvement of the quality of the structures, of the training and the status of the staff of the field, in order to promote an inclusive ECEC with quality.

Keywords: Political challenges, inclusive education, early childhood education and care (ECEC)

Introduction

Le Sénégal a retenu le développement de l'éducation pour tous (EPT) au plus tard à l'horizon 2015. Il a pour ambition de faire en sorte que tous les enfants puissent prendre un bon départ dans la vie. L'éducation et la protection de la petite enfance devenue une priorité nationale, a gagné en importance et en visibilité par l'adoption de différents traités clés relatifs aux droits des enfants insistant notamment sur les droits à l'éducation et à la protection

dès la naissance. Depuis 2000, le Sénégal a énormément progressé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique globale en matière d'EPPE ; davantage d'enfants bénéficient de ces programmes grâce à la démocratisation de l'accès et des efforts sensibles sont faits dans la diffusion et l'harmonisation de l'approche intégrée. Mais cette politique ne met pas expressément l'accent sur les groupes les plus vulnérables qui sont en quelque sorte marginalisés. Les enfants de moins de 3ans, sont l'un des groupes d'enfants dont on s'occupe le moins au Sénégal. Ils ne sont quasiment pas visés par les politiques et programmes d'EPPE, mais devraient pourtant être au cœur de ces politiques s'agissant de la création de conditions d'égalité et de réduction de la pauvreté. Cet article analyse les approches alternatives qui sont proposées et formule des recommandations quant aux politiques de développement de l'accueil des enfants de 0-3ans. Il s'articule autour des points suivants : les enfants de 0-3ans et le système d'EPPE- la prise en charge des moins de trois ans- Des modèles de pratiques inclusives et les défis politiques. La méthodologie utilisée a privilégié l'analyse documentaire.

1. Les enfants de 0-3ans et le système d'EPPE

1.1 Quelques jalons historiques

L'expérience sénégalaise en matière d'éducation de la petite enfance remonte au XIXe siècle avec l'arrivée des missionnaires occidentaux qui, dans le cadre de leurs activités pastorales, vont mettre en place des structures en faveur de la petite enfance (pouponnières, garderies, jardins d'enfants etc.). Les premiers établissements préscolaires, tous nés de l'initiative privée, furent ouverts au niveau des capitales régionales. Ainsi, la première classe enfantine est créée à Saint-Louis en 1822.

De 1960 à nos jours différentes périodes vont marquer l'évolution de ce secteur. D'abord, une période de balbutiement où, l'Etat entreprit un programme d'implantation des structures en réponse à la demande sociale. En milieu rural, dès 1962, est menée en Casamance (Tandiem), l'expérience des garderies saisonnières, En milieu urbain, à partir de 1965, l'éducation préscolaire publique voit le jour avec l'ouverture à Dakar de la première école maternelle publique.

Puis il y eut une période d'expansion (1970-1980), avec la mise en vigueur d'un cadre légal par l'élaboration de textes fondamentaux telle la loi d'orientation 71-36. Celle-ci fait de l'éducation préscolaire le premier maillon du système éducatif et, souligne le rôle propédeutique de l'école maternelle, la préparation à la grande école. On assiste à l'expansion, au développement du secteur ; sont créés tour à tour une structure de coordination nationale, une structure de formation des éducateurs préscolaires. Le réseau de services à la petite enfance se diversifie, essaimant à la faveur de nombreuses initiatives, pour répondre à la demande d'éducation des populations².

Ce fut ensuite, une période de ralentissement, voire d'essoufflement (fin des années 80- milieu des années 90), période d'atonie de l'économie sénégalaise dans un contexte de forte croissance démographique. Le système éducatif subit le contrecoup des ajustements structurels et doit faire face à une grave crise à effets multiples : déficit en structures, en ressources humaines, matérielles et financières.

La fin des années 90, marque une rupture. La situation de crise a dévoilé les limites du secteur de l'éducation formelle et incité les pouvoirs publics, appuyés

² La loi n°78-42 relative à l'éducation préscolaire donne une définition des différentes structures.

par les ONG, à se tourner vers le secteur de l'éducation non formelle qui développe des modèles non conventionnels, peu coûteux. Une nouvelle vision de l'enfant et de son éducation fait évoluer les représentations des jeunes enfants et les modalités de leur prise en charge. Un nouveau paradigme pour l'éducation préscolaire se développe, on s'oriente vers un modèle de programmes globaux associant l'éducation à une prise en charge sanitaire liée à la nutrition et à l'hygiène de l'enfant. De nouvelles conceptualisations investissent le domaine : il est question de développement intégré de la petite enfance (DIPE) ou encore d'éducation et protection de la petite enfance (EPPE).

1.2 Une politique d'intégration

Face à ces enjeux, une nouvelle politique nationale pour le développement intégré de la petite enfance (PNDIP) est élaborée, puis adoptée en 2007. Cette politique vise d'abord la reconnaissance et la promotion des droits de l'enfant ; ce principe affirme explicitement le droit des enfants à être éduqués, protégés. Un autre principe, l'approche holistique, met l'accent sur l'ensemble des besoins de l'enfant qui sont à promouvoir. Au lieu d'une intervention fragmentée en faveur de la petite enfance, il prévoit une approche globale, coordonnée, s'inscrivant dans un continuum allant de la période prénatale à l'accès à l'école élémentaire. Est également adopté le principe d'une approche communautaire du développement de la petite enfance, dans laquelle l'implication active des parents et des communautés locales peut garantir la réussite d'une prise en charge des enfants défavorisés au moyen de services à faible coût. Le dernier principe et pas des moindres, souligne l'ancrage de cette politique aux valeurs culturelles du milieu tout en intégrant les acquis scientifiques.

Les défis essentiels de cette politique relèvent d'une part de la gouvernance du secteur par l'expansion des services et l'amélioration de leur accessibilité sociale ; et d'autre part, l'amélioration des déterminants de la qualité des services et la mobilisation des ressources financières.

La nouvelle politique DIPE a tendance à se concentrer sur les enfants de 3 à 6 ans, l'importance d'une prise en charge précoce et l'inclusion dans le système éducatif des enfants plus jeunes est certes, une volonté politique affirmée, mais sa mise en œuvre rencontre un obstacle de taille, l'absence d'un cadre réglementaire.

1.3 L'offre d'éducation

Au Sénégal, l'offre préscolaire est un phénomène majoritairement urbain : 65% des structures sont implantées en milieu urbain et 35% en milieu rural. L'offre d'éducation préscolaire reste dominée par les écoles maternelles et les garderies d'enfants qui constituent les types de structures les plus anciens du réseau. Le taux brut de préscolarisation (TBPS) est en hausse régulière : 6,5% en 2005, 8,8% en 2008 et 9,8 en 2010. Mais ce dynamisme du secteur cache des disparités régionales et l'objectif de 20% prévu pour 2010 est loin d'être atteint. La prise en charge dans les structures n'est pas gratuite : il est demandé aux parents une participation financière variable selon le type de structure, la zone géographique et l'environnement économique.

1.4 Les services à la petite enfance

Le réseau comprend différentes structures dédiées à la petite enfance, et une offre d'éducation diversifiée : préparation à l'école élémentaire, approche holistique intégrée ou simple garderie.

- **Les écoles maternelles publiques, les jardins d'enfants et les garderies privés** dominent en zone urbaine où 78,1% des structures sont des écoles maternelles et 68,5% des structures sont des garderies. Ces structures forment le segment de l'éducation préscolaire le plus ancien et le mieux structuré. Elles accueillent les enfants de 3 à 6ans répartis en trois sections (petite, moyenne et grande), développent une approche fortement marquée par l'école maternelle française, axée sur la préparation de l'enfant à l'entrée dans l'école élémentaire. La situation du personnel au plan de la qualification et des conditions de travail se présente sous une forme contrastée. Les écoles maternelles publiques ont un personnel enseignant généralement bien formé, disposant de diplômes académiques requis. Les structures privées catholiques, de bonne qualité avec un personnel formé offrent de bonnes conditions de travail. Dans les structures privées laïques, le personnel est souvent peu qualifié, avec des rémunérations peu élevées.
- **Les cases communautaires** relèvent du non-formel. Elles dominent en zone rurale qui concentre 66,1% des cases communautaires en 2010. Les cases communautaires se sont développées surtout à partir des années 1990, sont créées et prises en charge directement par les communautés locales, appuyées par une ONG ou une agence de coopération. Pour l'ensemble, ces structures fonctionnent le plus souvent dans des conditions précaires, sous des abris de fortune, avec un équipement minimal, un personnel peu qualifié et des moyens de financement dérisoires (Unesco, 2009).
- **Les cases des tout-petits (CTP)** : font partie des structures communautaire car elles sont gérées par les populations locales et accueillent les enfants de 0 à 6ans. Créée depuis 2000, sur initiative du chef de l'Etat sénégalais, la CTP représente 22,8% des structures DIPE en 2010. C'est un modèle de référence devant promouvoir un système d'offre harmonisé pour le développement intégré de la petite enfance. Son implantation privilégie les

zones rurales et périurbaines pour cibler davantage les enfants vulnérables issus de milieux défavorisés (Bassama, 2010).

- **Les Daaras** ou écoles coraniques correspondent à une forme traditionnelle de prise en charge axée sur la formation religieuse précoce. Elles sont très répandues dans le pays et présentent des avantages pour les familles à cause de leur faible coût et l'éducation religieuse prodiguée. Le nombre exact n'est pas encore maîtrisé par les autorités. Ces écoles accueillent des enfants de tous âges, et la qualité ainsi que les conditions matérielles dans lesquelles elles opèrent limitent la portée de leur intervention. Une inspection nationale créée depuis 2009, est chargée de l'organisation et du développement de ces structures.
- **Les crèches** accueillent les bébés de 0 à 3 ans. Première forme de prise en charge préscolaire, les quelques crèches privées qui existent n'ont pas un ministère de tutelle actuel clairement défini et semblent opérer dans un vide juridique. Le taux de fréquentation des structures d'accueil pour cette tranche d'âge est quasiment nul : 0,5% dont 0,4% pour les filles et 0,6% pour les garçons (UNICEF 2002). Leur intégration à la réglementation en vigueur est un impératif pour compléter le système d'EPE et donner une cohérence d'ensemble aux services de la petite enfance. Le cadre réglementaire actuel n'est pas adapté aux réalités ; les services de crèches figurent en parent pauvre dans la réglementation en vigueur. Il n'existe aucune norme concernant l'ouverture et le fonctionnement des services dédiés aux enfants de 0-3ans.

Pour tout dire, le niveau de développement du secteur est mitigé. Au total, il est maintenant admis une vision éducative plus globale de la petite enfance. La politique intégrée a donné une certaine cohérence d'ensemble des services de la PE et de bien-être des enfants. Toutefois, les défis essentiels de cette politique relèvent d'une part de la gouvernance du secteur avec l'expansion des services et

l'amélioration de leur accessibilité sociale ; et d'autre part, de l'amélioration des déterminants de la qualité des services et de la mobilisation des ressources financières.

2. La prise en charge des enfants de 0-3ans

2.1 Régression du système de garde traditionnelle

Au Sénégal, le système d'EPPE s'est développé par une centration plus importante sur les enfants de 3à6ans ; faute d'une vision claire et cohérente attentive à la diversité des besoins des enfants de 0-3ans, ces derniers sont les mal lotis du système. Dans la société traditionnelle, l'éducation de l'enfant n'était envisagée qu'à partir de 3-4ans, après la période du sevrage. C'est pourquoi la prise en charge de cette tranche d'âge était reléguée à la sphère familiale. Le système de garde traditionnelle fonctionnait au moyen d'offres collectives, familiales. Les grands-parents, les tantes, les aînés de la fratrie, se relayaient auprès de l'enfant pendant que la mère était occupée à diverses activités. Cette garde se résumait pour l'essentiel, à des pratiques de maternage consistant à prodiguer des soins à l'enfant sur les plans alimentaires et hygiéniques.

Les familles sénégalaises ont subi de profondes mutations sapant leur mode d'organisation et de fonctionnement. De la famille élargie, elle a évolué vers le modèle de la famille nucléaire dans sa forme syncrétique. Les familles monoparentales augmentent en milieu urbain³. En 2005, 58% des femmes de 15-64ans au Sénégal étaient dans la population active, participant au marché du travail. La plupart des femmes travaillent pour compléter le revenu de la famille, et éprouvent des difficultés à s'occuper de leurs bébés pendant certaines parties de la journée. L'absence fréquente des parents et le rétrécissement de la famille élargie imposent un net recul à la garde traditionnelle dans la famille. En milieu urbain, la garde des enfants est confiée à une travailleuse domestique souvent jeune et inexpérimentée.

³ 29,5% contre 11,6% en zone rurale (Agence nationale de la Statistique et de la Démographie, 2007).

2.2 La famille en difficulté

Dans la société traditionnelle, l'enfant est une richesse sociale et économique, un bien précieux. Il appartient à une famille élargie dans laquelle chacun a le droit d'intervenir sur son éducation. Mais aujourd'hui, avec la déstructuration des systèmes lignagers et la dissolution des liens sociaux et familiaux, la prise en charge collective ne s'exerce plus. Dans un contexte de rareté des ressources, les familles sont affectées par une pauvreté croissante du fait de la répartition non équitable des ressources ; de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. La proportion de ménages vivant en-dessous du seuil de la pauvreté a atteint 52,2%(ANSD, 2007). L'on assiste à un affaiblissement, à une relative désorganisation de la cellule familiale du fait d'une urbanisation sauvage due entre autre, à l'exode rural. La violation des droits des enfants est manifeste sous différentes formes : violences familiales- abus- exploitation par le travail- infanticides- mendicité. Dans la seule ville de Dakar, il ya selon certaines sources, plus de 8000 enfants mendiants. Une logique de survie familiale place les tout-petits dans un état de grande vulnérabilité, reléguant au second plan, leur prise en charge effective et continue.

2.3 De la protection des enfants

Au Sénégal, la population est jeune et essentiellement rurale (58,5%), en 2004 les 0-4ans représentent 14,7% de la population totale (ANSD, 2007). D'une manière générale, la situation de ces enfants est préoccupante. Le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5ans reste élevé (119 pour 1000 naissances en 2005) comparé aux normes mondiales, mais faible par rapport aux pays de la sous-région (Unesco, 2009). La malnutrition qui atteint 22,7% des enfants âgés de moins de 5ans, est responsable de 30% des cas d'hospitalisation.

L'état sanitaire et social des enfants est peu favorable. Des carences alimentaires dégradent l'état de santé des populations, les conditions d'hygiène et d'assainissement sont précaires. Malgré un taux de couverture vaccinal élevé⁴, la prime enfance souffre du paludisme, des maladies respiratoires et autres maladies infantiles courantes. En milieu urbain en particulier, les disparités entre quartiers riches et pauvres s'accroissent, et la protection des enfants, malgré des efforts réels, reste encore préoccupante.

La croissance rapide de la population exerce de fortes pressions sur le système éducatif tandis que les ressources allouées à la petite enfance n'assurent pas une bonne couverture sociale éducative (ANCTP, 2007).

2.4 Nécessité de l'EPPE des 0-3ans

Au cours de ces dernières décennies, les travaux de recherche ont radicalement changé la vision de la petite enfance en insistant sur le fait que les années qui suivent immédiatement la naissance sont décisives en matière de santé, d'apprentissage et de comportement. Certes, le jeune enfant fait d'importantes acquisitions dans l'environnement familial mais la fréquentation de services dotés d'un personnel qualifié peut favoriser également le développement cognitif et social. Au Sénégal, l'accès à des services à la petite enfance intégrés, en particulier pour les enfants de familles à faible revenus, peut améliorer les compétences parentales et avoir des effets positifs sur l'emploi des mères. Il faut miser sur l'apprentissage précoce pour réduire la pauvreté infantile, et compenser les inégalités. Donc, une EPPE pour les 0-3ans n'est point

⁴ Niveau de couverture plus élevé en milieu urbain (95%) qu'en milieu rural (82%).
Sources : analyse de la situation de l'enfant au Sénégal (2001)

un luxe, mais s'avère être un cadre idéal pour l'atteinte des cibles des OMD⁵.

⁵ Objectifs du millénaire

3. Des modèles de pratiques inclusives

Le secteur de la petite enfance existe depuis plusieurs décennies au Sénégal. Mais les différences de tutelle et de conceptions se sont traduites par un développement non équitable. D'un côté, il y a l'éducation des enfants de 3-6 ans dont le but est la préparation à l'école élémentaire, qui retient toutes les attentions; et de l'autre la garde des moins de trois ans qui relève souvent de la responsabilité des familles ; mais qui, bénéficiant de peu d'intérêt et d'investissement de la part des pouvoirs publics, vont se développer de façon marginale. Une logique économique et financière semble imposer ce cadre dual : insuffisance des ressources allouées à l'éducation de la petite enfance-étroitesse du budget consacré à la construction des structures. Les dépenses de fonctionnement pèsent lourdement sur les familles, les communautés. Du coup, le secteur est laissé à l'initiative privée. Or, on ne saurait réussir une politique globale d'EPPE en maintenant cette division qui confine les 0-3ans dans une situation d'exclusion. Une vision unifiée intégrant diverses stratégies (approche holistique, intégrée et communautaire) dans le cadre de pratiques inclusives pourrait seule inverser la tendance.

Le Sénégal a connu plusieurs modèles de prise en charge communautaire. Certains de ces modèles sont intéressants pour les 0-3ans du fait de plusieurs aspects et de la pertinence de leur approche : les garderies saisonnières rurales à Tandiem(Casamance), les maisons d'enfants du GREF, les garderies d'enfants du Secours catholique en Casamance, les cases communautaires et les cases des tout-petits.

3.1 Les garderies saisonnières rurales à Tandième (Casamance)

Elles se présentent sous la forme de prise en charge collective des petits, mais mieux structurée. Leur but est de soutenir les mères astreintes à un travail intensif dans les rizières. Inspirées du système de garde traditionnelle, l'approche est communautaire. La garderie est dirigée par une personne issue de la communauté. Le mode d'accueil est attentif à la diversité du groupe d'âge (0-6ans) et des ethnies. Ce modèle présente certes des insuffisances au plan éducatif et sanitaire, mais peut connaître des développements prometteurs s'il évolue vers des programmes intégrés et adopte des stratégies inclusives susceptibles d'améliorer la situation des enfants et de leurs familles.

3.2 Les maisons d'enfants du GREF⁶

Forme de crèches parentales communautaires, elles accueillent les enfants de 18 mois à 3ans. Le principe de base est la responsabilisation des mamans dont les enfants fréquentent la crèche. Elles reçoivent une formation leur permettant d'assurer le fonctionnement de la « maison » et la garde des enfants. Il s'agit d'une expérience intéressante pour les moins de 3ans car elle met l'accent sur la prévention bien que menée à une échelle réduite. L'absence d'un programme holistique, intégré, et la formation rudimentaire du personnel limitent la qualité de l'intervention éducative.

3.3 Les garderies d'enfants du Secours catholique en Casamance

⁶ GREF : groupe d'éducation familiale, cette initiative a pris forme grâce à de bonnes volontés appuyées par des ONG.

Ces services interviennent dans la prise en charge nutritionnelle et sanitaire en zone rurale. Significative de par son étendue, l'expérience s'est développée rapidement dans toute la région de Casamance, qui est de surcroît, une zone de conflit. On y compte actuellement une soixantaine de centres. L'accent est mis sur la prévention et la protection des enfants en ciblant les volets nutrition et santé. Le volet éducatif qui facilite la mise en place des fondations des apprentissages, doit compléter ce dispositif et le faire évoluer vers un programme intégré dont les résultats seraient bénéfiques à des enfants qui vivent une situation d'urgence.

3.4 Les Cases Communautaires

Implantées le plus souvent dans les villages et les communautés rurales (66, 1%), leur nombre est très limité par rapport aux autres structures (186 sur 1958). Elles offrent un accueil diversifié quant aux tranches d'âge (0-2ans, 3-6ans et 0-6ans) et à l'approche (intégrée, soit axée sur les apprentissages soit sur le couple mère-enfant). L'originalité du modèle réside dans certaines de ses options : une éducation parentale, une approche démocratique de l'accès des groupes exclus, la lutte contre les inégalités et la réduction des disparités criardes entre la zone rurale et la zone urbaine. Les financements publics doivent s'intéresser aux cases communautaires qui vivent de subside et fonctionnent grâce aux ONG et à la coopération bilatérale. Il manque une volonté politique pour faire de ce modèle, un prototype qui va soutenir le programme d'expansion et de diffusion des services dédiés aux moins de trois ans.

3.5 Les Cases des Tout-Petits (CTP)

Elles prédominent en zone rurale 38,8% du réseau. Elle vise à élargir l'accès aux structures de la petite enfance et à s'attaquer aux inégalités, afin de garantir la

protection de la cellule familiale, premier lieu d'éducation. On y pratique l'approche holistique intégrée et communautaire, de même que l'éducation parentale et le soutien aux communautés. Le coût prohibitif de construction de la CTP est un frein à l'accès équitable à ces structures. Modèle de référence de la nouvelle politique de développement intégré de la petite enfance, la CTP a l'ambition d'offrir des perspectives intéressantes sur le plan de l'harmonisation des pratiques, de la construction de nouvelles professionnalités et du maintien des standards d'équité et de qualité (Bassama, 2010).

Pour l'ensemble, ces pratiques développent des approches inclusives selon des stratégies de protection des enfants vulnérables et de lutte contre l'inégalité. Leurs programmes s'adressent aux enfants menacés d'exclusion en raison des inégalités sociales et œuvrent au respect de leurs droits : bien-être, équité et justice sociale.

Confinées dans le non formel, les structures susmentionnées à l'exception de la CTP, interviennent dans un dénuement presque total : absence de cadre réglementaire, des ressources humaines, matérielles et financières insuffisantes, des programmes inadéquats quant aux exigences de la nouvelle politique et surtout, des données systématiques qui font défaut. Toutefois, leurs pratiques sont porteuses d'espoir car elles offrent un cadre opérationnel pour l'accueil des 0-3ans. Il suffit tout simplement d'user de souplesse et de flexibilité pour formaliser le non formel.

4. Défis politiques

Les défis pour développer des services intégrés dédiés aux 0-3ans sont importants parce qu'inscrits dans un contexte de politique sociale morcelée, parcellaire, sans cohérence d'ensemble et où les pratiques existantes semblent timides, manquent d'envergure et peinent à

émerger. La réussite d'une EPPE inclusive, suppose des programmes intégrateurs au profit de tous les enfants et surtout des 0-3ans. Ce qui est gage de progrès vers l'enseignement primaire universel. Il faut donc des options claires et courageuses afin de combler les lacunes d'ordre organisationnel et structurel.

4.1 Création d'un cadre légal

En vue de combler ce vide juridique, il importe de déterminer clairement une tutelle et procéder à la définition et la clarification conceptuelle des services dédiés aux 0-3ans. Cette nouvelle réglementation va établir des normes de gestion concernant l'ouverture, l'enregistrement, et le fonctionnement des structures existantes et nouvelles. Car il est possible d'intégrer des services de crèche publique dans les programmes de DIPE de la CTP et des cases communautaires.

4.2 Définition d'une politique garantissant l'accès et l'équité du secteur :

Une politique d'intégration qui ciblerait les enfants en situation de pauvreté, de vulnérabilité, et assurerait un soutien, une aide aux familles est à développer pour la réussite de l'éducation pour tous. Seules les cases des tout-petits et un nombre indéterminé de cases communautaires offrent un service ouvert aux enfants de moins de 3ans en menant des activités relatives au couple mère-enfant et à la femme enceinte (Unesco, 2009). Il existe des crèches privées mais en nombre assez limité (dans certaines villes et quelques initiatives isolées dans les zones rurales appuyées par des ONG). Leur nombre est présentement mal connu des services compétents parce qu'elles opèrent dans un vide juridique total, sans ministère de tutelle désigné. De plus, les crèches privées installées en milieu urbain ou péri-urbain appliquent des tarifs fort élevés ; ce qui exclut de fait les enfants nécessiteux et accentue

l'iniquité du système EPPE. Il est possible de moduler le montant de la cotisation parentale en fonction de la situation sociale de la famille.

4.3 Renforcement de la planification :

A moyen terme, on peut planifier l'expansion des services crèche en procédant à une classification des communautés locales selon le niveau de pauvreté, afin de créer des collectivités plus inclusives, plus équitables et plus solidaires. La création de services crèche se fera de manière pragmatique, à partir de services existants à élargir (case communautaire, case des tout-petits) qui offrent déjà un paquet de services intégrés. Sont également concernés, d'autres modèles du non-formel : les Maisons d'enfants du GREF, les garderies saisonnières rurales et les garderies du Secours catholique implantés dans les milieux défavorisés et qui ont des pratiques avérées en matière de prévention et de diversité. En outre, il nous faudrait réfléchir sur l'accueil à domicile, une piste intéressante car elle offre des opportunités pour réactualiser et renforcer le système de garde traditionnelle. De plus, cette formule est susceptible de participer à la création d'emplois pour les femmes et jeunes filles qui sont les plus durement touchées par le chômage et la paupérisation au Sénégal. Enfin, à long terme il faut penser à l'implantation de crèches publiques pour compléter le système d'EPPE, mais bien entendu, cela nécessite des financements plus accrus.

4-4 Investissement dans une politique de la qualité

L'on pourrait aussi concevoir une approche de la qualité respectueuse des droits de l'enfant et centrée sur l'ensemble des besoins des jeunes enfants. Cela va se traduire concrètement par la création de milieux de vie propices au bien-être (accès à l'eau potable et à des latrines en zone rurale), à l'épanouissement des enfants, et qui soient favorables au bon déroulement des activités. En

plus de l'approche intégrée et holistique au niveau de toutes les services offerts aux enfants de 0 à 6 ans ; l'urgence demeure de définir une manière adéquate de développer les activités pour les enfants de moins de 3ans.

Enfin une politique de formation et de qualification du personnel : Il est urgent de construire un curriculum de formation spécifique qui va dépasser les dimensions de garde et englober les soins à prodiguer aux enfants de moins de 3ans. Actuellement, le personnel qui exerce dans les crèches travaille dans la clandestinité parce que non reconnue par la législation en vigueur. Il sera utile de concevoir un profil de formation à l'intention du personnel exerçant dans les crèches et qui va définir le niveau de qualification en fonction des tâches et des compétences minimales attendues dans les services de la petite enfance. L'amélioration des salaires et des conditions de travail pourraient ouvrir l'ère de la professionnalisation dans ce secteur.

5. En perspectives

Le Sénégal est un pays à faible revenu. Il figure en 2005 parmi les pays les moins avancés avec un indice de développement humain de 0,460. En 2001, environ 56,2% de la population vivent en dessous de US \$ 2 par jour. En Afrique subsaharienne, les pays sont confrontés à de nombreux défis qui sont : la réalisation de l'enseignement primaire universel, l'éducation des filles ou même l'alphabétisation, un des objectifs de l'éducation les plus négligés. Ainsi, dans ce contexte de crise et de récession mondiale, est-il admissible de parler de l'EPPE des 0-3ans ? Un plaidoyer en faveur de l'EPPE des 0-3ans une utopie ? Non certainement pas. Mais leurs droits à la protection, à l'éducation et au bien-être commandent à ne point les négliger dans les politiques et d'initier des mesures visant à leur intégration dans le système d'EPPE :

1. Mettre en œuvre une politique claire, cohérente et pertinente de développement de l'EPPE par des pratiques inclusives ; ce qui va réduire le coût et offrir de meilleures opportunités aux enfants et à leurs parents;
2. Proposer un cadre légal adapté en adoptant une loi sur la petite enfance qui intègre les différentes structures et remplacerait la loi 78-42 du 6 juillet 1978 relative à l'éducation préscolaire devenue obsolète ;
3. Créer des services inédits destinés aux enfants de moins de trois ans et à leurs familles, mais surtout les intégrer dans les services existants et renforcer le système de garde traditionnelle (garde à domicile).
4. Promouvoir une intervention éducative fondée sur une approche intégrée, holistique et communautaire. Ce qui donnerait une vision pédagogique unifiée pour les enfants de 0 à 6 ans.
5. Développer une politique de formation qui engloberait les concepts d'accueil, de santé, de protection et d'aide aux

familles. Politique de formation qui va promouvoir et soutenir l'emploi des femmes, des jeunes filles. Il faut relever le niveau de qualification, améliorer les salaires et les conditions de travail du personnel. Ces mesures vont faciliter l'émergence de nouvelles professionnalités car le métier d'accueillante, de puéricultrice n'est pas ou est peu développé au Sénégal.

Part congrue de la politique DIPE, la prime enfance n'est pas totalement absente des préoccupations du gouvernement sénégalais. Mais la rareté des ressources financières conjuguée à la multiplicité des problèmes de développement concourent au manque de visibilité de l'accueil des 0-3ans dans la politique de développement de la petite enfance. Pourtant, le rapport sur l'EPT 2010 recommande aux pays d'élaborer « des approches plus inclusives, liées à des stratégies plus générales de protection des catégories de la population vulnérables et de lutte contre l'inégalité ». Autrement dit, il faut faire de l'inclusion une priorité.

Bibliographie

ANCTP (2007) : Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance au Sénégal, Dakar.

ANSD (2007) : Rapport national sur le suivi de la pauvreté au Sénégal. Dakar, Sénégal.

Bassama S. (2010) : « La Case des Tout-Petits au Sénégal » in Dossier sur : qualité, équité et diversité dans le préscolaire, revue internationale d'éducation, Sèvres n°53.

Bennett J, Moss P. (2010): Working for inclusion: an overview of European Union of early years services and their workforce, Doc. Pdf/.

ESAM II (2004) : Rapport de synthèse de la 2^e enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM), Dakar.

Ministère de la femme et de la famille (2006) : Rapport de la revue « Un monde digne des enfants » après cinq ans de mise en œuvre, Dakar.

Rayna S.(2002) : La mise en œuvre de la politique intégrée de la petite enfance au Sénégal. Unesco, série sur la petite enfance, n° 2 septembre.

Fatou S. (2001) : Analyse de la situation des enfants au Sénégal. Rapport de synthèse, Save the Children, Dakar.

Unesco (2010) : Rapport de suivi de l'EPT. Atteindre les marginalisés.

Unesco (2009) : Rapport de revue de la politique d'éducation et de protection de la petite enfance au Sénégal, Breda, Dakar.